



EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
30 juin 2015

Date de convocation

25 juin 2015

Date d'affichage

25 juin 2015

Nombre de conseillers

en exercice

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 12

Secrétaire de Séance :

Emélie BLAISON

L'an deux mil quinze, le trente juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire,

**Etaient présents** : MM MORENVILLIER Philippe, M. SABOT Gérald, FERRY Joël, EULRIET Thomas, PICARD Denis, THENOT Michel, Mmes EHRHART Sylvie, VILLA Martine, LALLEMENT Anne-Christine, BLAISON Emélie, GIUDICI Karine.

**Absents excusés** : Mme FOLLET Nelly (procuration à M. MORENVILLIER Philippe), MM. HUDZIAK Hervé, OUVRY Pierre, JOORIS Frédéric

Délibération  
N° 28-2015

OBJET : FONDS DE PEREQUATION  
INTERCOMMUNAL ET COMMUNAL

Depuis 2012, il a été créé, à destination des communes et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, un Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales.

Les articles L2336-3 et L2336-5 du CGCT fixent les modalités de la répartition dite de droit commun.

Toutefois, le conseil de l'EPCI peut fixer librement les modalités de répartition par une délibération prise à la majorité des deux tiers avant le 30 juin.

Vu la fiche d'information Fond de Péréquation Intercommunal et Communal 2015 ci-joint,

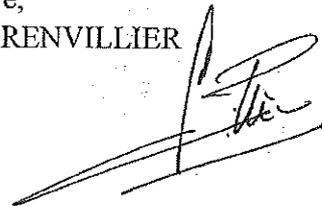
Vu la répartition du Fond de Péréquation Intercommunal et Communal entre les communes membres de la Communauté de Communes de Hazelle en Haye, ci-joint,

Vu la décision de la Communauté de Commune de Hazelle en Haye en date du 11 juin 2015 de prendre à sa charge, pour l'année 2015, la totalité du FPIC, soit 494 388 €.

Après avoir délibéré, le conseil communal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de valider la répartition du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal,
- **DECIDE** de valider la décision de la Communauté de Commune de Hazelle en Haye de prendre à sa charge, pour l'année 2015, la totalité du FPIC,
- **DONNE** pouvoir au Maire pour signer tout document et acte relatif aux Fonds de Péréquation Intercommunal et communal.

Pour copie conforme  
Le Maire,  
Ph. MORENVILLIER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Ph. Morenvillier', written over a horizontal line. The signature is stylized and cursive.



EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
30 juin 2015

Date de convocation

25 juin 2015

Date d'affichage

25 juin 2015

Nombre de conseillers

en exercice

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 12

Secrétaire de Séance :

Emélie BLAISON

L'an deux mil quinze, le trente juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire,

**Etaient présents** : MM MORENVILLIER Philippe, M. SABOT Gérald, FERRY Joël, EULRIET Thomas, PICARD Denis, THENOT Michel, Mmes EHRHART Sylvie, VILLA Martine, LALLEMENT Anne-Christine, BLAISON Emélie, GIUDICI Karine.

**Absents excusés** : Mme FOLLET Nelly (procuration à M. MORENVILLIER Philippe), MM. HUDZIAK Hervé, OUVRY Pierre, JOORIS Frédéric

Délibération  
N° 29-2015

**OBJET : CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE  
COMMANDES POUR LES TRAVAUX DE LA RUE  
DU LAVOIR**

Dans le cadre du programme global d'aménagement de la rue du Lavoir, à Velaine-en-Haye, des travaux de voirie, d'enfouissement de réseaux et d'éclairage public seront entrepris. Ils seront financés à la fois par la commune, par la communauté de communes de Hazelle en Haye et par le Syndicat Intercommunal des Eaux et Assainissement Aingeray-Sexey-Velaine.

Pour des raisons techniques et financières et compte tenu des compétences respectives, la communauté de communes de Hazelle en Haye, le Syndicat Intercommunal des Eaux et Assainissement Aingeray-Sexey-Velaine et la commune de Velaine-en-Haye souhaitent regrouper leurs besoins et avoir recours aux possibilités offertes par l'article 8 du Code des Marchés Publics qui fixe les règles applicables en cas de groupement de commandes.

Monsieur le Maire présente alors la convention constitutive du groupement de commandes, qui a pour but :

- la définition du projet d'aménagement de la place de la rue du Lavoir (phase conception de la mission de maîtrise d'œuvre),
- la préparation et le suivi des travaux (phase suivi de travaux de la maîtrise d'œuvre),
- la réalisation des travaux par les entreprises recrutées sur la base du Projet défini en phase conception de la maîtrise d'œuvre,
- le suivi d'exécution et le suivi financier.

Monsieur le Maire précise aux conseillers que chaque collectivité prend en charge ses travaux, à savoir :

- travaux d'enfouissement de réseaux secs, câblage et éclairage public à la charge de la communauté de communes,
- travaux d'enfouissement des réseaux d'eaux et d'assainissement à la charge de la commune de Velaine-en-Haye à hauteur de 20% et du Syndicat Intercommunal des Eaux et Assainissement Aingeray-Sexey-Velaine à hauteur de 80%.
- travaux d'aménagement de voirie à la charge de la commune de Velaine-en-Haye.

Les frais de maîtrise d'œuvre, de publicité et autres études seront partagés proportionnellement aux montants définitifs du marché.

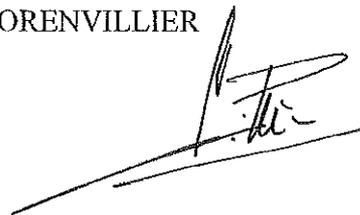
Vu l'article 8 du Code des Marchés Publics fixant les règles applicables aux groupements de commandes,

Vu les statuts de la communauté de communes de Hazelle en Haye et du Syndicat Intercommunal des Eaux et Assainissement Aingeray-Sexey-Velaine,

Le conseil communal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la convention constitutive du groupement de commande relative à l'aménagement de la rue du Lavoir à Velaine-en-Haye,
  - **DESIGNE** la Commune comme coordonnateur du groupement de commandes,
  - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et toutes pièces annexes,
  - **DESIGNE** comme membres titulaire et suppléant de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes les personnes suivantes :
  - Monsieur Gérard SABOT, membre titulaire
  - Monsieur Joël FERRY, membre suppléant
- Membres, eux-mêmes, de la commission d'appel d'offres de la Commune de Velaine-en-Haye.

Pour copie conforme  
Le Maire,  
Ph. MORENVILLIER





EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
30 juin 2015

Date de convocation

25 juin 2015

Date d'affichage

25 juin 2015

Nombre de conseillers

en exercice

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 12

Secrétaire de Séance :

Emélie BLAISON

L'an deux mil quinze, le trente juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire,

Etaient présents : MM MORENVILLIER Philippe, M. SABOT Gérard, FERRY Joël, EULRIET Thomas, PICARD Denis, THENOT Michel, Mmes EHRHART Sylvie, VILLA Martine, LALLEMENT Anne-Christine, BLAISON Emélie, GIUDICI Karine.

Absents excusés : Mme FOLLET Nelly (procuration à M. MORENVILLIER Philippe), MM. HUDZIAK Hervé, OUVRY Pierre, JOORIS Frédéric

Délibération  
N° 30-2015

OBJET : MOTION « J'AIME MA COMMUNE »

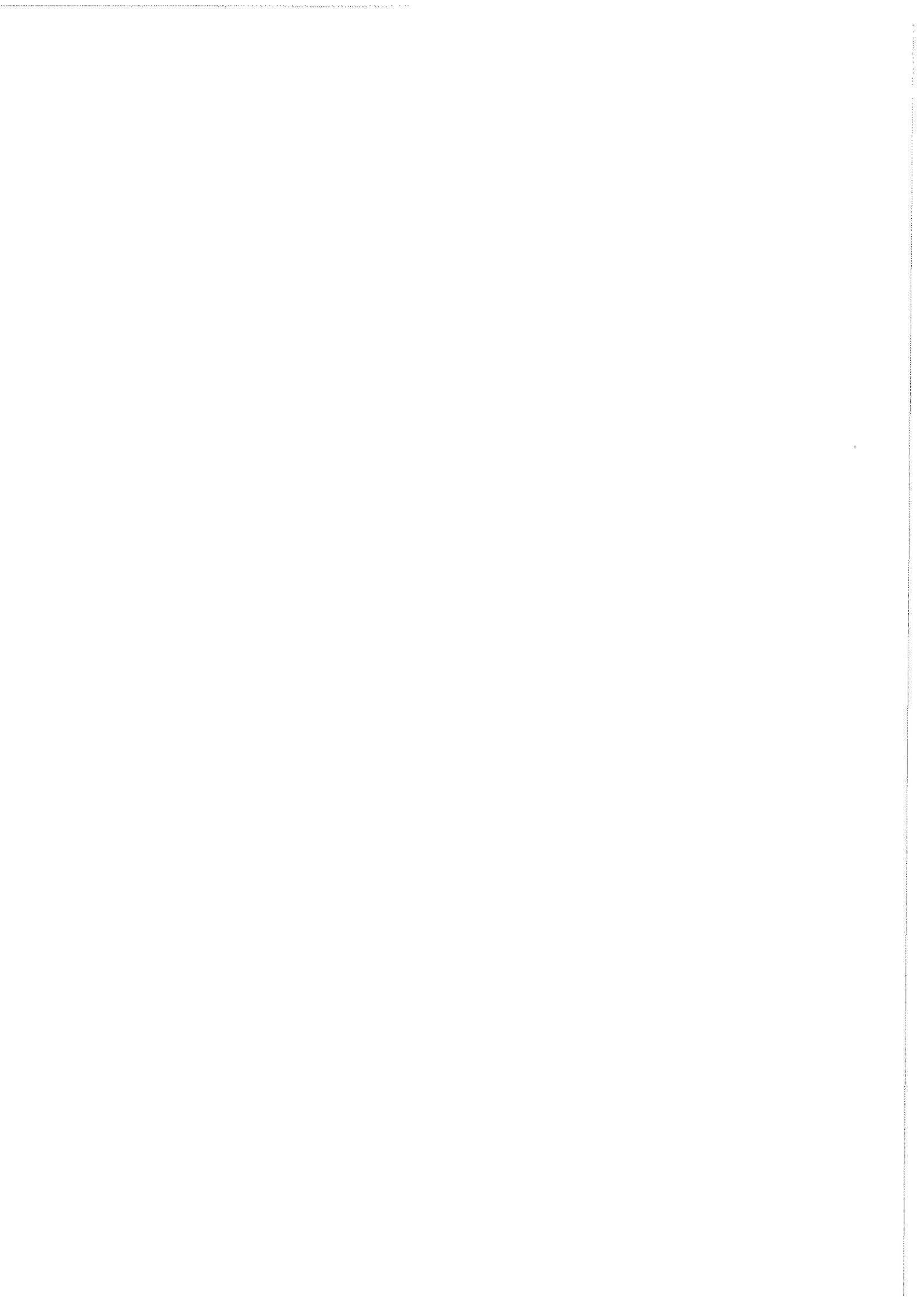
Le Maire présente la motion adoptée à l'unanimité par le comité directeur de l'association des maires de Meurthe-et-Moselle le 24 juin 2015.

Cette motion porte sur le maintien des services publics locaux et l'investissement public et sur la préservation de l'identité communale.

Le conseil communal, après en avoir délibéré, à 9 votes pour et 3 absentions :

- **APPROUVE** la signature de cette motion,
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la motion.

Pour copie conforme  
Le Maire,  
Ph. MORENVILLIER



034-15405572-20150630-31-2015-DE

Accusé de réception exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2015

Publication : 21/05/2015

Département de Meurthe-et-Moselle  
Pour l'autorité Compétente  
Arrondissement de Toul  
Canton de DOMEVRE EN HAYE

COMMUNE DE  
VELAINE EN HAYE



EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
30 juin 2015

Date de convocation

25 juin 2015

Date d'affichage

25 juin 2015

Nombre de conseillers

en exercice

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 13

Secrétaire de Séance :

Emélie BLAISON

L'an deux mil quinze, le trente juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire,

**Etaient présents :** MM MORENVILLIER Philippe, M. SABOT Gérard, FERRY Joël, EULRIET Thomas, PICARD Denis, THENOT Michel, Mmes EHRHART Sylvie, VILLA Martine, LALLEMENT Anne-Christine, BLAISON Emélie, GIUDICI Karine.

**Absents excusés :** Mme FOLLET Nelly (procuration à M. MORENVILLIER Philippe), MM. HUDZIAK Hervé, OUVRY Pierre, JOORIS Frédéric

Délibération  
N° 31-2015

OBJET : CHEQUES CADEAUX

Pour récompenser les élèves de l'école élémentaire de Velaine-en-Haye qui passent en 6<sup>ème</sup>, Monsieur le Maire propose d'offrir un chèque cadeau d'une valeur de 20 € à utiliser à la librairie Papeterie BOSSUET à Toul.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la proposition de Monsieur le Maire.

Pour copie conforme  
Le Maire,  
Ph. MORENVILLIER

